



RÈGLEMENT DE LA COURSE DES PIONNIERS

Dimanche 1^{er} Novembre 2026

RÈGLEMENT

Édition 2026- Tourouvre au Perche (Orne)

1-Organisation

Le trail COURSE DES PIONNIERS est organisé par l'Amicale du personnel intercommunal et communal des Hauts du Perche, le dimanche 1er novembre 2026 à Tourouvre au Perche dans l'Orne.

2- Épreuves

Trois épreuves sont proposées :

- . **Trail de 8km** –environ (**dénivelé 104 m**) limités à 500 coureurs
- . **Trail de 15km** – environ (**dénivelé 145 m**) limités à 500 coureurs
- . **Marche 8km** - environ (**dénivelé 104 m**) limité à 500 marcheurs

Les parcours se déroulent en milieu naturel (sentiers, chemins, routes ouvertes à la circulation) et majoritairement en forêt.

Un ravitaillement est prévu sur le parcours au km 4.

Départ : salle Zunino (rue du général de Gaulle - Tourouvre). Village accueil, c'est là que se fera l'accueil des coureurs pour l'émargement, la remise des dossards et

des T-shirts, vestiaires.

Arrivée : devant Les Muséales (15, rue du Québec - Tourouvre)

3. Conditions de participation- âge

. **Trail 8 km (dénivelé 104 m)** : ouvert aux coureurs **nés en 2010 et avant** (16 ans minimum à la date de la course)

. **Trail 15 km (dénivelé 145 m)** : ouvert aux coureurs **nés en 2008 et avant** (18 ans minimum à la date de la course)

. **Marche 8 km (dénivelé 104 m)** : ouvert à tous marcheurs **nés en 2014 et avant**

Les mineurs doivent fournir une **autorisation parentale écrite**

4. Horaires et tarifs

Le 15 km partira en premier à 9h15 - prix : 25 euros

Le 8 km course à 9h30 - prix : 15 euros

La marche, de 8 km à 9h45 - prix 10 euros

Ces tarifs comprennent :

- la fourniture d'un dossard RFID équipé d'un transpondeur (pas de dossard pour les marcheurs)
- un t-shirt trail au logo de la course (uniquement pour les coureurs)
- un sac souvenir de la course (uniquement pour les marcheurs)

5. Inscription

L'inscription est possible :

. En ligne sur le site protiming pour les coureurs et les marcheurs (lien direct sur www.lacoursedespionniers.fr)

. Et en plus sur place pour les marcheurs : salle Zunino (stand inscriptions / point

d'information)

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription jugée incompatible avec l'état de santé du participant

6.Certificat médical/PPS

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant doit fournir :

- . Soit une **licence sportive valide** autorisant la pratique de la course à pied en compétition
- . soit un **PPS (Pass de Prévention Santé)** valide à la date de la course Sans ce document, aucun dossard ne sera remis . <https://pps.athle.fr/>

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera lieu :

- . Le samedi 31 octobre 2026, de 16h à 19h. **salle Zunino à Tourouvre**
- . Le jour de la course, dimanche 1er novembre 2026, de 7h45 à 9h15. **Secrétariat et accueil à la Salle Zunino**

Une pièce d'identité pourra être demandée

8.Classements et récompenses

Un classement sera établi pour les deux épreuves de trail.

Coupes pour :

- . Les 3 premiers hommes et femmes au scratch et les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes

Pas de cumul de récompenses

Pas de classement pour les marcheurs

9. Sécurité

La sécurité est assurée par :

- . une équipe de bénévoles
- . un dispositif de premiers secours (Croix Rouge française) et un médecin généraliste

Chaque participant s'engage à :

- . Respecter le code de la route
- . Porter assistance à toute personne en difficulté
- . Suivre les consignes de l'organisation

10. Abandon

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation

11. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les participants non licenciés sont invités à souscrire une assurance personnelle.

12. Respect de l'environnement

Tout jet de déchet est strictement interdit

13. Droit à l'image

En participant, chaque coureur autorise l'organisation à utiliser les images prises lors de l'événement à des fins de communication

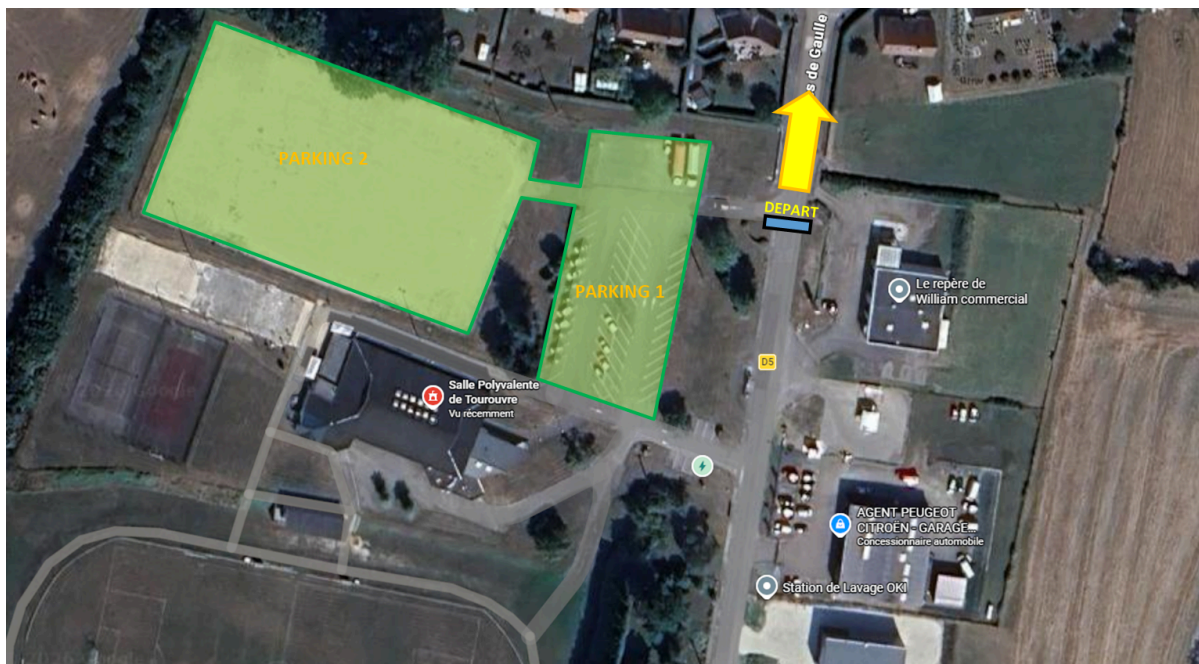
14. Annulation/ force majeure

L'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler l'épreuve en cas de force majeure (météo , sécurité, décision préfectorale)

15. Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

16. Stationnement : Parking de la salle Zunino



17. Vestiaires

Tous les sacs confiés au départ salle Zunino seront rapatriés à l'arrivée en véhicule et pourront être récupérés avec le numéro confié au départ dans un espace dédié derrière les Muséales.

18. Pour nous contacter :

mail : lacoursedespionniers@gmail.com

téléphone : 06 12 47 47 86

site internet : www.lacoursedespionniers.fr

règlement mis à jour au 9 mars 2026